



## L'ACTION SOCIALE DE LA CGT

**L'action sociale est très souvent méconnue des agents mais aussi des cadres des administrations. Pour l'administration, par facilité ou duplicité, l'action sociale est synonyme d'amélioration des conditions du travail, voire de complément de revenu ou d'avantage en nature et, de fait, est systématiquement intégrée aux négociations salariales ! L'action sociale doit survivre pour améliorer les conditions de vie des agents, de leurs familles et des retraités.**

Aujourd'hui, ce soutien est maltraité par les employeurs.

Depuis 50 ans, deux actions sociales ont grandi côte à côte, évoluant de manière différente en fonction des mouvements sociaux dans les ministères créant ainsi des disparités entre chaque administration, là où l'action sociale interministérielle devenait le socle commun.

Depuis 2023, le socle commun se fracture pour devenir bientôt anecdotique. Fin des chèques vacances pour les retraités, très lourdes menaces sur ceux des actifs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026. La diminution très importante du budget de l'ASI de 150 millions à 60 en 2027 va trahir encore plus la raquette : diminution des colonies de vacances, des voyages, des actions au profit des retraités comme l'aide au maintien à domicile, de la culture, de la restauration, des CESU 0 – 6 ans, de l'aide à l'installation des personnels au niveau interministériel. Ne subsisteront entièrement que les crèches et le logement temporaire, mais qu'advient-il à la fin de chaque marché ?

Le rêve de certains va s'accomplir. Une seule action sociale, nivelée par le bas et essentiellement basée sur de la billetterie.

Depuis 2 ans, ce ne sont plus les politiques qui décident de l'avenir et prennent des décisions, mais les technocrates de l'administration centrale qui mettent en place leurs rêves les plus fous. Le non intérêt de l'action sociale en est un.

La CGT dénonce cet état de fait depuis plusieurs années mais, malheureusement, nous semblons être les seuls à vouloir vous alerter, vous informer.

Votre action sociale est en danger de mort imminente. Certes il reste encore l'action sociale interne à notre ministère qui peut paraître généreuse, mais son budget est figé alors que le nombre d'agents et les besoins augmentent.

Le constat au niveau du ministère de la justice est criant. Le bureau de l'action sociale essaie de reprendre la main sur les dépenses et choix des DRHAS qui ont conduit, par exemple à la suppression du portage des repas des Hauts de France. L'administration souhaite que nous soyons de simples valideurs alors que les représentants des personnels siégeant au CNAS sont toujours forces de propositions.

La CGT milite et se bat pour que l'action sociale du ministère de la Justice bénéficie à l'ensemble des agents sur tout le territoire y compris l'outre-mer et non pas exclusivement sur la région parisienne et quelques métropoles. Il en est ainsi pour le logement et les crèches. L'administration travaille seule et souvent mal du fait de sa méconnaissance et de la complexité des dossiers. Un exemple criant est celui de la restauration, premier poste de dépense de l'action sociale. Le ministère s'arc-boute sur son mode de financement avec un reste à charge maximum au regard d'une grille tarifaire. Ce système est archaïque et connu des sociétés de restauration qui adaptent leurs tarifs non pas en fonction de l'évolution des prix mais de l'acceptabilité de la participation des employeurs. Résultat, depuis 2 ans, le reste à charge des agents augmente de manière importante. Pourtant, un groupe de travail était prévu mais les sachants ont été écartés au profit des uniques représentants de l'administration, coupables de cette mauvaise gestion.

La fondation d'Aguesseau avec un tiers du budget de l'action sociale est obligée de faire des choix dans les prestations car travaillant à budget constant, elle a développé ses offres de colocations mais doit couvrir le gouffre de la restauration, la gestion des restaurants parisiens est désastreuse avec une augmentation du reste à charge pour les agents et pas forcément une amélioration du service. Un bon point cependant, la gestion des dossiers de secours. Mais au regard de l'augmentation des difficultés des agents, le budget secours va obligatoirement augmenter, obligeant à faire des choix : le logement, les vacances ou les aides.

L'état employeur ne veut plus être attractif. Il ne souhaite plus, à l'exception de rares fonctions (notamment dans notre ministère), avoir une fonction publique de métier. Il privilégie les contractuels plus souples, moins générateurs de droits, plus précaires.

La CGT s'oppose à ces choix et vous alerte. Vous pouvez agir en répercutant ce message auprès de vos collègues et surtout en participant aux prochaines élections de décembre 2026. Plus vous serez nombreux à voter, plus nous serons représentatifs et donc incontournables dans les décisions pour vos vies.

Mobilisez-vous, vous ne pourrez plus dire que vous n'étiez pas prévenus

**Les deux schémas ci-dessous vous présentent les principales missions de l'action sociale au niveau ministériel national et local (CNAS et CRAS), partie gauche en vert et au niveau interministériel national et local (CIAS et SRIAS), partie droite en rose.**



L'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée par la loi du 6 août 2019 précise que :  
 « Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics [...]». **Ils participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent.**  
 L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. »

L'action sociale interministérielle (ASI) constitue le socle minimal commun à l'ensemble des agents de l'Etat

| Acteurs de l'Action sociale | Ministériel                                                                                | Interministériel                  |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Central                     | Instances paritaires au sein des ministères, CNAS                                          | CIAS-DGAFP                        |
| Local                       | Instances régionales ou interrégionales, CRAS, CLAS, associations, bureau d'action sociale | SRIAS –PFRH, Préfecture de région |

